

**SIMDUT (classification)**

CLASSE D-1A : matières très toxiques ayant des effets immédiats et graves

CLASSE E : matières corrosives

**SIMDUT (pictogrammes)**



**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE**

<b>Nom commercial</b>	<b>Acide sulfurique 77 % - 100 %</b>
<b>Code du produit</b>	Aucun
<b>Fournisseurs/Distributeurs</b>	NorFalco LLC, 6050, boulevard Oak Tree, bureau 190, Independence, OH U.S.A. 44131 NorFalco Sales Inc., 6755, Mississauga Road, bureau 304, Mississauga, Ontario L5N 2Y7
<b>Personne responsable</b>	André Auger, assistant administrateur
<b>Information sur le produit</b>	1-905-542-6901 (Mississauga)
<b>Téléphone (urgence transport)</b>	Canada 1-877-ERP-ACID (377-2243)
<b>Téléphone (urgence transport)</b>	U.S.A. 1-800-424-9300 CHEMTREC
<b>Téléphone (urgence médicale)</b>	<b>1-418-656-8090</b>
<b>Synonymes</b>	Acide métasulfurique ; huile de vitriol ; vitriol Sulfuric Acid (English)
<b>LIS (liste interne des substances)</b>	Listé
<b>Nom / Formule chimique</b>	Acide sulfurique / H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>
<b>Famille chimique</b>	Acide
<b>Utilisation</b>	Industries chimiques
<b>Fournisseurs</b>	CEZinc au nom de la Société en commandite Revenu Noranda, Salaberry-de-Valleyfield, Québec Canada J6S 4W2 Falconbridge limitée, Fonderie Horne, Rouyn-Noranda, Québec J9X 5B6 Falconbridge limitée, Division Fonderie Brunswick, Belledune, Nouveau-Brunswick E0B 1G0 Falconbridge limitée, Division Kidd Creek, Timmins, Ontario P4N 7K1 Falconbridge limitée, Operations Sudbury, Falconbridge, Ontario P0M 1S0

**SECTION 2. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Nom	# CAS	Pourcentage (%)	Limites d'exposition	
			ACGIH (É.-U.) 2005 TLV-TWA (mg/m <sup>3</sup> )	OSHA (É.-U.) PEL - TWA (mg/m <sup>3</sup> )
Sulfurique (acide)	7664-93-9	77 % à 100 %	0.2 (fr. thoracique)	1
60 Deg qualité technique		77.7		
66 Deg qualité technique		93.2		
1.835 électrolyte		93.2		
98 % qualité technique		98		
99 % qualité technique		99		
100 % qualité technique		100		
Eau	7732-18-5	0-22	Non établie	Non établie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists. OSHA : Occupational Safety and Health Administration.

**Note :** **Sulfurique (acide) :** Les niveaux d'exposition peuvent être différents sous d'autres juridictions. NIOSH REL-TWA (≤10 heures) : 1 mg/m<sup>3</sup>. IDLH : 15 mg/m<sup>3</sup>. ORALE aiguë (DL50) : 2 140 mg/kg (rat) ; INHALATION (CL50, 2 heures) : 510 mg/m<sup>3</sup> (rat) ; 320 mg/m<sup>3</sup> (souris). (RTECS).

Consulter les responsables locaux pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

**SECTION 3. IDENTIFICATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE**

<b>Voies d'absorption</b>	Ingestion. Inhalation. Contacts oculaire et cutané.
<b>Cancérogénicité</b>	<b>Brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique</b> (exposition en milieu de travail) : PROUVÉE (homme, groupe 1, IARC) ; SUSPECTÉE (homme, groupe A2, ACGIH) ; groupe X (NTP) ; classification <b>non applicable</b> à l'acide sulfurique liquide ou aux solutions.
<b>Mutagénicité</b>	Non applicable.
<b>Térogénicité</b>	Non applicable.
<b>Effets aigus</b>	<b>Sulfurique (acide) :</b> peut être fatal si inhalé ou ingéré en grande quantité. Liquide ou brouillards acides : peuvent endommager les tissus particulièrement : muqueuses (yeux, bouche, voies respiratoires). Extrêmement dangereux par contact oculaire et cutané (corrosif). Irritant sévère pour les yeux : inflammation (rougeurs, larmoiement, démangeaisons). Très dangereux en cas d'inhalation de fortes concentrations (brouillards) : peut produire une sévère irritation des voies respiratoires (toux, difficulté respiratoire, suffocation).

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

<b>Contact oculaire</b>	Enlever les verres de contact si présents. Laver immédiatement les yeux à grande eau en gardant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Possibilité de conjonctivite, irritation sévère, brûlures sévères, lésions permanentes à l'œil.
-------------------------	---

<b>Contact cutané</b>	<p>Enlever les vêtements contaminés aussi rapidement que possible en vous protégeant les mains et le corps. Mettre la personne sous une douche pendant 15 minutes. Laver la peau doucement et en profondeur à l'eau courante (porter une attention particulière aux plis, creux). Consulter un médecin si l'irritation persiste. Possibilité d'irritation de la peau, de brûlures (extrêmement corrosif) et de laisser des cicatrices.</p> <p>Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser. Pendant le transport du patient vers un établissement médical, continuer d'appliquer des compresses froides et humides. Si le traitement médical doit être retardé, rincer à nouveau avec de l'eau froide ou mouiller la région affectée avec de l'eau froide afin d'éliminer les dernières traces d'acide sulfurique. <b>NE PAS appliquer de crèmes ou d'onguents avant ou pendant la phase de rinçage du traitement.</b></p>
<b>Inhalation</b>	<p>Prendre les précautions pour éviter une contamination secondaire causée par les acides résiduels. Amener à l'air frais. S'il y a absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.</p> <p>Possibilité de lésions des voies respiratoires supérieures ainsi que des tissus pulmonaires. Garder la personne sous observation en raison du risque d'œdème pulmonaire retardé. Possibilité d'irritation des voies respiratoires supérieures : toux, maux de gorge, essoufflement.</p>
<b>Ingestion</b>	<p><b>NE PAS FAIRE VOMIR.</b> Personne consciente et alerte : rincer la bouche avec de l'eau et donner 1/2 à 1 tasse d'eau ou de lait afin de diluer le produit. <b>OBTENIR DE L'AIDE MÉDICALE IMMÉDIATEMENT. Vomissements spontanés :</b> pencher la tête vers le bas afin d'éviter l'ingurgitation des vomissures. Rincer la bouche et donner 1/2 à 1 tasse d'eau ou de lait. Personne <b>INCONSCIENTE : NE JAMAIS</b> provoquer de vomissements ou administrer de liquide. Consulter un médecin.</p>

**Note aux médecins**

Continuer de rincer la région atteinte avec de l'eau froide ou glacée pour éliminer les dernières traces d'acide sulfurique. Ne Pas appliquer de crèmes ou d'onguents avant ou pendant la phase de rinçage du traitement.

**SECTION 5. RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION**

<b>Point d'éclair</b>	Non disponible
<b>Limites d'inflammabilité</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-ignition</b>	Non disponible
<b>Produits de combustion</b>	Émissions d'anhydride sulfureux à très hautes températures.
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Explosibilité</b>	Réactif avec la plupart des métaux, particulièrement lorsque le produit est dilué : formation d'hydrogène ( <b>extrêmement</b> inflammable, explosif). Risque d'explosion quand l'acide se combine avec l'eau contenu dans les substances organiques ou dans les solutions basiques dans un espace confiné (camions, réservoirs sous vide). Suivre les codes de la <i>National Fire Protection Association</i> (NFPA).
<b>Incendies (mesures de lutte)</b>	<p>Utiliser les mesures de lutte appropriées à l'environnement. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie ; <b>NE PAS</b> laisser entrer d'eau dans les contenants.</p> <p>Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire. Garder le personnel dans un endroit éloigné et à l'abri du vent. Production de chaleur par addition d'eau, avec possibilité d'éclaboussures. Porter des vêtements de protection complets. Neutraliser les eaux de ruissellement résultant du contrôle de l'incendie avec de la chaux, du carbonate de sodium, etc., pour empêcher la corrosion des métaux et la formation de gaz d'hydrogène. Porter des appareils respiratoires autonomes en présence de fumées ou de brouillards.</p>

**SECTION 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

<b>Déversement</b>	<p>Avant de commencer à nettoyer, passer en revue les <b>Risques d'incendie et d'explosion</b> et les <b>Mesures de sécurité</b>. Arrêter le déversement dans la mesure du possible. Absorber les petits déversements avec du sable sec, de l'argile ou de la terre de diatomées.</p> <p>Endiguer les déversements importants, diluer et neutraliser avec précaution avec de la chaux ou du carbonate de sodium et transférer vers un système de traitement des eaux usées. Empêcher le liquide de s'écouler dans les égouts, les voies d'eau ou les zones de dépressions.</p> <p>Si le produit déversé n'est pas récupéré, ou s'il est récupéré comme résidu à traiter ou éliminer, la quantité à déclarer est de 1 000 livres (U.S. DOT) (en se basant sur le contenu d'acide sulfurique de la solution déversée). Se conformer à la législation fédérale, d'État ou locale pour rapporter le déversement.</p>
<b>Équipements de protection</b>	Consulter les sections <b>Mesures de lutte contre les incendies</b> et <b>Manipulation</b> (protection personnelle) avant d'effectuer le nettoyage. Utiliser un ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pendant le nettoyage.

**SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

<b>Manutention</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Assurez-vous d'utiliser un respirateur approuvé si une ventilation adéquate ne peut être utilisée. Se laver avec soin après la manipulation. Ingestion ou inhalation : consulter <b>immédiatement</b> un médecin et lui montrer cette fiche technique.
--------------------	--

**Entreposage** Tenir les contenants hermétiquement fermés et debouts (fûts) pour éviter les fuites. **NE JAMAIS** ajouter d'eau à l'acide, car cela provoquerait une violente réaction. Tenir à l'abri du soleil et de la chaleur et à l'écart des étincelles et des flammes.

Desserrer le dispositif de fermeture avec précaution. Réduire la pression interne lors de la réception, puis ensuite au moins une fois par semaine. **N'UTILISER** pas la pression pour vider le contenant. S'assurer que le dispositif de fermeture est bien fermé avant de déplacer un contenant. **NE PAS** rincer le contenant ou l'utiliser pour un autre usage ; replacer le dispositif de fermeture après chaque retrait et renvoyer le contenant vide.

**SECTION 8. CONTRÔLE D'INGÉNIERIE ET PROTECTION PERSONNELLE**

**Contrôles d'ingénierie** S'assurer d'une bonne ventilation générale pour garder les concentrations des vapeurs et des brouillards à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition.

**Protection personnelle** Lunettes de protection anti éclaboussures ; masque complet/lunettes anti-éclaboussures ; gants à manchette, tablier et bottes résistants aux acides ; vêtements à manches longues en laine, en acrylique ou en polyester ; combinaison et cagoule de protection contre les acides ; protection respiratoire approuvée par NIOSH.



En cas d'urgence, ou en cas d'une possibilité d'exposition importante, porter une tenue complète de protection contre les acides ainsi qu'une cagoule, des bottes et des gants. En présence de vapeurs ou de brouillards acides et lorsque les limites d'exposition risquent d'être dépassées, porter la protection respiratoire adéquate approuvée par NIOSH.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide (huileux ; limpide à trouble)	<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Poids moléculaire</b>	98.08	<b>Couleur</b>	Incolore à gris clair
<b>pH (sol. 1%/eau)</b>	< 1	<b>Volatilité</b>	< 1 (acétate de butyle = 1.0)
<b>Point d'ébullition</b>	193°C à 327 °C (379°F à 621°F) @ 760 mm de H	<b>Densité de vapeur</b>	3.4
<b>Point de fusion</b>	-35°C à 11°C (-31°F à 52°F)	<b>Dispersion</b>	Oui (eau)
<b>Tension de vapeur</b>	< 0.3 mm de Hg @ 25°C (77 °F) < 0.6 mm de Hg @ 38°C (100 °F)	<b>Solubilité</b>	Oui (eau)

QUALITÉ	Point d'ébullition		Point de congélation		Densité
	DEG °C	DEG °F	DEG °C	DEG °F	
60 DEG QUALITÉ TECHNIQUE	193	380	- 12	10	1.706
66 DEG QUALITÉ TECHNIQUE	279	535	- 35	- 31	1.835
1.835 ÉLECTROLYTE	279	535	- 35	- 31	1.835
98 % QUALITÉ TECHNIQUE	327	621	- 2	29	1.844
99 % QUALITÉ TECHNIQUE	310	590	4	40	1.842
100 % QUALITÉ TECHNIQUE	274	526	11	51	1.839

**SECTION 10. DONNÉES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ**

**Stabilité** Oui

**Conditions d'instabilité** Réaction violente au contact de l'eau et des matières organiques avec dégagement de chaleur.

**Polymérisation** Absence de polymérisation.

**Incompatibilités** Très réactif avec : eau, solutions alcalines, métaux, poudres métalliques, carbures, chlorates ; fulminates ; nitrates ; picrates ; matières à forte oxydation, agents réducteurs, matières combustibles ou substances organiques. Émissions de gaz dangereux au contact de produits chimiques tels que les cyanures, les sulfures et les carbures.

**Corrosivité** Oui

**SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

**Effets chroniques**

**Sulfurique (acide) :** CORROSIF. Surexposition aux brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique : possibilité de cancer laryngé (HSBD, IARC). Organes cibles sensibles à une surexposition aiguë et chronique (NIOSH 90-117) : système respiratoire, yeux, peau, dents.

**Brouillards d'acides :** possibilité d'irritation du nez et de la gorge accompagnée d'éternuements, de maux de gorge ou d'un écoulement nasal ; maux de tête, des nausées et de la faiblesse. Une sévère surexposition peut causer : l'irritation du nez, de la gorge et des bronches, caractérisée par une toux, une respiration difficile ou une suffocation ; un oedème pulmonaire caractérisé par une toux, une respiration sifflante, un souffle pulmonaire anormal, une respiration de plus en plus difficile pouvant aller jusqu'à la suffocation et une décoloration bleuâtre de la peau. Les symptômes peuvent se manifester avec retard. Une exposition répétée ou prolongée aux brouillards d'acides peut avoir un effet corrosif sur les dents.

**Contact (peau) :** possibilité d'un effet corrosif sur la peau, des brûlures ou des ulcères. Contact avec une solution 1 % : possibilité d'une légère irritation caractérisée par des démangeaisons, des rougeurs ou une enflure. Une

exposition répétée et prolongée (brouillards) : possibilité d'irritation caractérisée par des démangeaisons, une sensation de brûlure, des rougeurs, une enflure ou une éruption cutanée.

**Contact (yeux) :** érosion ou ulcération de l'œil (possibilité de cécité). Une exposition répétée et prolongée (brouillards) : possibilité d'irritation oculaire caractérisée par du larmolement, des douleurs ou une vision trouble.

**Ingestion :** effets immédiats d'une surexposition : brûlures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac, accompagnées de vives douleurs, de saignements, de vomissements, de diarrhée et d'une chute de la tension artérielle. Des lésions peuvent apparaître quelques jours après l'exposition.

**Toxicité**

Les personnes qui présentent des états préexistants énumérés ci-dessous doivent recevoir une attention particulière : **Sulfurique (acide) :** irritation laryngée.

*Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé ou traité. Se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.*

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES**

**Ecotoxicité**

**Toxicité en milieu aquatique :** légèrement à moyennement toxique.

Crapet arlequin (LC50 ; 48 heures) : 49 mg/l (eau du robinet, 20 °C, conditions du bioessai non spécifiées). (HSBD).

Carrelet (CL50 ; 48 heures) : 100-330 mg/l (eau courante, conditions du bioessai non spécifiées). (HSBD).

**Toxicité pour les animaux**

**YEUX :** les tests indiquent que le liquide concentré est corrosif pour les yeux. Les tests indiquent qu'une solution 10 % est un irritant oculaire moyen.

**PEAU :** le liquide concentré est corrosif. Les tests indiquent qu'une solution 10 % est un faible irritant pour la peau.

Une exposition unique ou répétée : irritation des voies respiratoires du à son action corrosive, lésions pulmonaires, respiration difficile ; fréquence respiratoire perturbée. Oedème pulmonaire. Expositions répétées : décompte des globules rouges modifié.

**Produits de biodégradation**

Non disponible

**Produits de biodégradation (toxicité)**

Non applicable

**Remarque sur l'environnement**

La composition du produit nécessite une attention particulière lors du transport et de l'entreposage. Protégez de la pluie car les eaux de ruissellement s'acidifieront et peuvent nuire à la vie végétale et animale.

**DBO5 et DCO**

Non disponible

**SECTION 13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

**Élimination des déchets**

Le nettoyage peut présenter un risque selon la *Resource Conservation and Recovery Act* (RCRA) relativement à l'élimination des résidus dangereux à cause de son caractère corrosif. **NE PAS** éliminer dans les eaux de ruissellement ou dans un réseau de drainage des eaux usées. Se conformer à la législation fédérale, de l'État et locale. Après avoir obtenu l'autorisation, neutraliser et transférer dans le système de traitement des effluents.

**SECTION 14. INFORMATION SUR L'EXPÉDITION**

**TMD (pictogrammes)**

CLASSE 8 Matières corrosives

**NIP**

UN 1830 ACIDE SULFURIQUE GE : II

**Dispositions particulières (transport)**

Aucune

**SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**

**Autres règlements**

**DOT/OMI**

Désignation exacte pour l'expédition

ACIDE SULFURIQUE

Classe du risque

8

ONU No.

1830

Étiquette DOT/OMI

CORROSIF

Groupe d'emballage

II

Quantité à déclarer

1000 lbs (454 kg)

Emballage d'expédition

Wagons citernes, camions citernes, navire-citerne

EU (Directive 67/548/EEC) :

**Sulfurique (acide) :** Annexe I numéro d'index : 016-020-00-8 ; EU Consolidated Inventories : numéro EC 2316395

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) : sur la Liste des Substances Domestiques (DSL) ; peut être utilisé selon les spécifications de cette législation.

CERCLA Section 103 Hazardous substances (40 CFR 302.4) ; SARA Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355) : Oui ; SARA Section 313, Toxic Chemicals (40 CFR 372.65) ; US: TSCA Inventory : Listé.

**Sulfurique (acide)** (Final RQ) : 1 000 livres (454 kg)



L'acide sulfurique doit répondre aux exigences de déclaration du Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA), Section 313, 40 CFR Part 372.

Certaines compagnies doivent rapporter les émissions d'acide sulfurique tel que requis par The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980 (CERCLA), 40 CFR Part 302

Pour plus d'information appeler le SARA Hotline 800-424-9346.

Brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique : produit chimique listé au State of California, Proposal 65 ; date effective, le 14 mars 2003.

L'acide sulfurique est un précurseur de catégorie B selon la Loi réglementant certaines drogues et autres substances de Santé Canada et des Règlements sur les précurseurs.

U.S. FDA Food Bioterrorism Regulations : ces législations s'appliquent à l'acide sulfurique quand il est distribué, entreposé ou quand il entre dans les aliments ou dans la fabrication des aliments.

**Classifications HCS (É.-U.)**

Dangereux peut causer le cancer  
Liquide corrosif

**Classifications DSCL (CEE)**

R35- Provoque de graves brûlures  
R8- Favorise l'inflammation des matières combustibles  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste  
S30- Ne jamais verser d'eau dans ce produit  
S36/37/39- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés et un appareil de protection des yeux, du visage  
S45- En cas d'accidents ou de malaises consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

**NFPA (National Fire Protection Association) (États-Unis)**

**Risques d'incendie 0 Réactivité 2 Santé 3 Danger spécifique ACIDE**

**Classification NPCA- HMIS**

**Risques d'incendie 0 Réactivité 2 Santé 3**

**SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

- Références**
- TLVs and BEIs (2005). Based on the Documentation of the Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices. ACGIH, Cincinnati, OH – <http://www.acgih.org>
  - CCOHS (2005) - Canadian Centre for Occupational Health and Safety - <http://www.ccohs.ca/>
  - CSST (2005) - Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (Québec). Service du répertoire toxicologique - <http://www.reptox.csst.qc.ca/>
  - Guide Nord-américain des Mesures d'Urgence (2004). U.S. Department of Transportation, Transport Canada, et le Secretariat of Communications and Transportation of Mexico
  - HSBD (2005) - Hazardous Substances Data Bank. TOXNET® Network of databases on toxicology, hazardous chemicals, and environmental health. NLM Databases & Electronic Resources, U.S. National Library of Medicine, NHI, 8600 Rockville Pike, Bethesda, MD 20894 - <http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB>
  - IARC - Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans (collection) - <http://www-cie.iarc.fr/>
  - Merck Index (1999). Merck & CO., Inc, 12th edition
  - NIOSH U.S. (2005) - Pocket Guide to Chemical Hazards - <http://www.cdc.gov/niosh/npq/>
  - Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd Revised Edition
  - Règlement sur les produits contrôlés (Canada)
  - RTECS (2005). Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, NIOSH, CDC
  - Toxicologie industrielle & intoxication professionnelle, 3e édition, Lauwerys

**Glossaire**

- CSST : Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (Québec).
- HSBD : Hazardous Substances Data Bank.
- IARC : International Agency for Research on Cancer.
- NIOSH : National Institute of Occupational Safety and Health.
- NTP : U.S. National Toxicology Program.
- RTECS : Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

**Note**

Pour plus d'informations, voir le « Bulletin d'entreposage et de manipulation » de l'acide sulfurique de NorFalco LLC.

Compte tenu de ses propriétés corrosives et des risques inhérents à son utilisation, l'acide sulfurique ne doit pas être utilisé pour curer les canalisations des égouts ou de drainage ou pour toute autre application similaire et ce, qu'il soit formulé ou non pour l'utilisation résidentielle, commerciale ou industrielle. NorFalco ne vendra pas sciemment d'acide sulfurique à des individus ou des entreprises qui emballent à nouveau le produit pour le vendre comme produit pour curer les canalisations des égouts ou de drainage ou pour toute autre usage similaire.

Les données de cette fiche technique santé sécurité ne portent que sur la substance spécifique mentionnée dans la présente et ne traitent pas de son utilisation en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé.

**Rédigé par :** Groupe STEM Consultants / NorFalco Sales Inc.

**Révisé :** 2006-01-24

**Révision précédente :** 2005-01-24

**Imprimé :** 2006-01-24

**Vérifié par :** Sylvain Laparé, Directeur, hygiène industrielle

**Téléphone :** 1-514-745-9374

**Requête à :** André Auger, assistant administrateur

Tél. : (905) 542-6901 poste 0

Télec. : (905) 542-6914 / 6924

NorFalco Sales Inc., 6755 Mississauga Road, Bureau 304, Mississauga, Ontario L5N 2Y7

**Avis au lecteur**

*Bien que des précautions raisonnables aient été prises lors de la préparation des données présentées ci-dessus, ces dernières ne vous sont données qu'à titre d'information et pour étude. NorFalco Sales Inc. n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude de ces données, de même qu'elle décline expressément toute responsabilité découlant du fait de s'être fié à ces dernières. La présente fiche signalétique de données de sécurité contient des recommandations sur la manipulation et le traitement sécuritaire de ce produit. Cependant, elle ne traite que de certaines situations et dans cette mesure, le produit et son usage devront faire l'objet d'une évaluation spécifique afin de déterminer si d'autres précautions s'imposent. Les personnes qui seront exposées à ce produit doivent lire et comprendre les présentes données et recevoir une formation adéquate avant de travailler avec ce dernier.*